

Santé mentale

ANALYSE DES INDICATEURS SURSAUD® SURVEILLÉS EN CONTINU

ÉDITION NORMANDIE

Date de publication : 10.10.2024

Edito

Mélanie Martel, Déléguée régionale, Santé publique France Normandie

La Journée mondiale de la santé mentale aura lieu le 10 octobre 2024. Elle est célébrée chaque année pour sensibiliser aux problèmes de santé mentale et promouvoir le bien-être mental. Pour l'édition 2024, le thème est : « La santé mentale au travail » mettant en exergue le lien étroit qui existe entre santé mentale et travail.

Depuis 2020, Santé publique France réalise des points épidémiologiques, à partir d'indicateurs de santé mentale issus des passages aux urgences (Oscour®) et SOS Médecins. Ces points permettent, dans un délai court, une surveillance réactive et continue de l'évolution de la santé mentale en population générale.

Les données, recueillies depuis 2020, témoignent d'une dégradation de la santé mentale, notamment pour les troubles psychiques et anxieux en Normandie. Le nombre de passages aux urgences pour les autres troubles surveillés restent majoritairement stables depuis 2021, bien que plus élevés que les années précédentes. Les données sur les gestes suicidaires et idées suicidaires ne sont pas présentés dans ce bulletin car déjà publiées à l'occasion de la journée mondiale de prévention du suicide le 10 septembre 2024.

Ces résultats ont conduit Santé publique France à renforcer la surveillance et la mise en œuvre d'actions ciblées pour libérer la parole autour du mal-être. En présence de signes de dépression (tristesse, perte d'intérêt, d'énergie) ou d'anxiété (tension, irritabilité), il est important de s'informer sur les aides et solutions disponibles et d'être accompagné. Il est indispensable d'en discuter avec ses proches ou son entourage et à prendre conseil auprès d'un professionnel de santé (médecin traitant, etc.). La ligne 0 800 130 000 est dédiée afin d'être orienté vers une écoute ou un soutien psychologique.

Pour plus d'information sur la santé mentale et les ressources disponibles à Santé publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/coronavirus/sante-mentale>.

Pour plus d'information en Normandie :

- Santé mentale et populations fragiles | Agence régionale de santé Normandie (sante.fr)
- Santé mentale et COVID-19 : conduites suicidaires en Normandie. Bulletin de santé publique, février 2023.

Synthèse des résultats

Chez l'enfant :

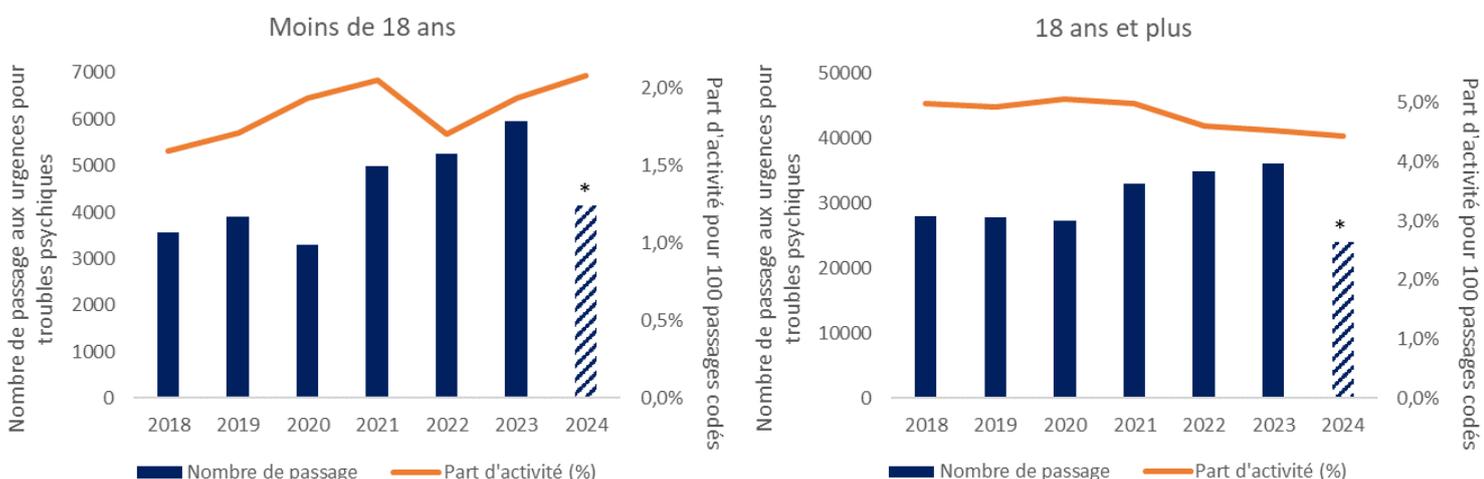
- Les nombres de passages aux urgences pour troubles psychiques sont en augmentation depuis 2021. En 2023, près de 6.000 passages ont été remontés, représentant une part d'activité à l'hôpital de 2 passages en lien avec un trouble psychique pour 100 passages toutes causes chez les moins de 18 ans (Figure 1).
- Les nombres de passages aux urgences pour troubles de l'humeur, troubles anxieux et troubles dépressifs sont stables depuis 2021 (entre 900 passages/an pour troubles dépressifs et 1.500 passages /an pour troubles anxieux). Les parts d'activité représentent en moyenne moins 0,5 passages aux urgences pour ces troubles sur 100 passages toutes causes chez les moins de 18 ans (Figure 2, 3 et 5).
- Le nombre de passages aux urgences pour troubles psychotiques est faible et stable depuis 2021 (aux alentours de 100 passages par an). Cependant, entre janvier et août 2024, 80 passages ont déjà été remontés avec une part d'activité à l'hôpital faible mais en augmentation (Figure 4).

Chez l'adulte :

- Les nombres de passages aux urgences pour troubles psychiques sont également en augmentation chez les plus de 18 ans, depuis 2021. En 2023, près de 36.000 passages ont été remontés, représentant une part d'activité à l'hôpital de 4,5 passages en lien avec un trouble psychique pour 100 passages toutes causes (Figure 1).
- Il en est de même pour le nombre de passages aux urgences pour troubles anxieux, en légère augmentation chaque année depuis 2021 (environ 9.000 passages aux urgences/an). La part d'activité à l'hôpital représente au moins 1 passage aux urgences pour troubles anxieux sur 100 passages toutes causes (Figure 3).
- Les nombres de passages aux urgences pour troubles de l'humeur, troubles psychotiques et troubles dépressifs sont stables depuis 2021 (entre 1.900 passages/an pour troubles psychotiques et 5.800 passages/an pour troubles de l'humeur). Les parts d'activité représentent moins 0,8 passages aux urgences pour ces troubles sur 100 passages toutes causes aux urgences (Figure 2, 4 et 5).

Troubles psychiques

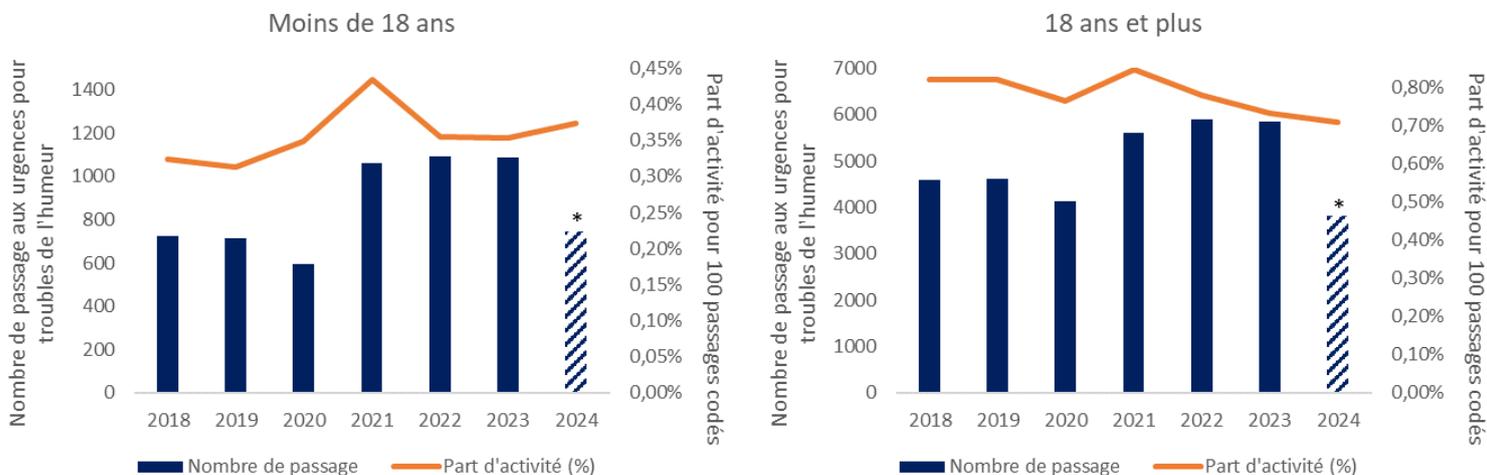
Figure 1. Nombre annuel de passages aux urgences pour troubles psychiques et part d'activité pour les années 2018 à 2024, en Normandie (source : Oscour®)



*données arrêtées au 30 août 2024

Trouble de l'humeur

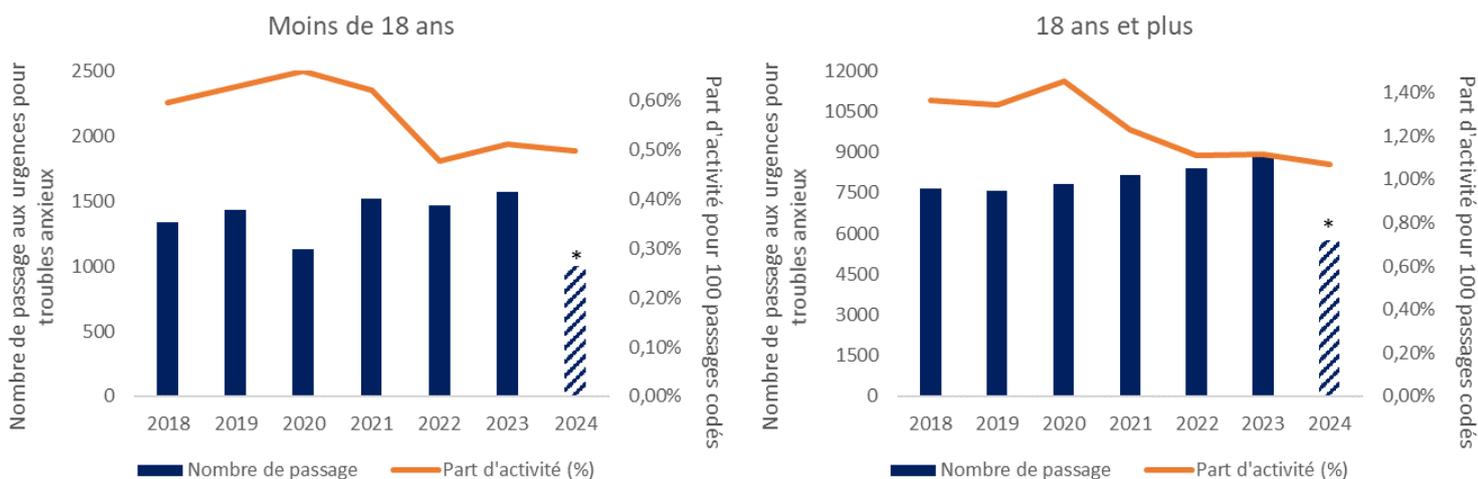
Figure 2. Nombre annuel de passages aux urgences pour troubles de l'humeur et part d'activité pour les années 2018 à 2024*, en Normandie (source : Oscour®)



* données arrêtées au 30 août 2024

Troubles anxieux

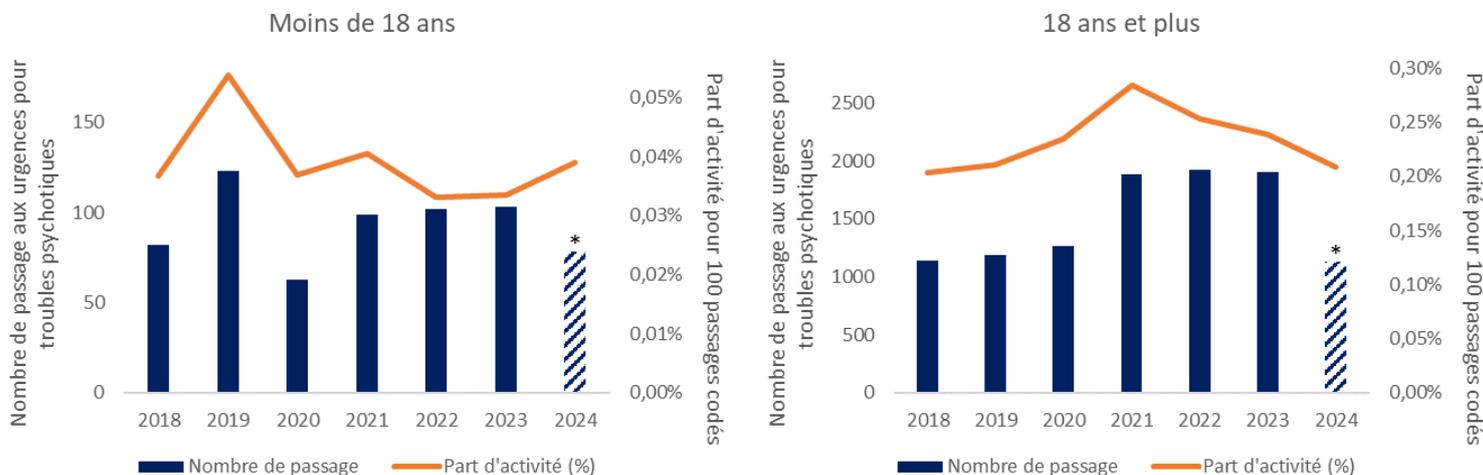
Figure 3. Nombre annuel de passages aux urgences pour troubles anxieux et part d'activité pour les années 2018 à 2024*, en Normandie (source : Oscour®)



* données arrêtées au 30 août 2024

Troubles psychotiques

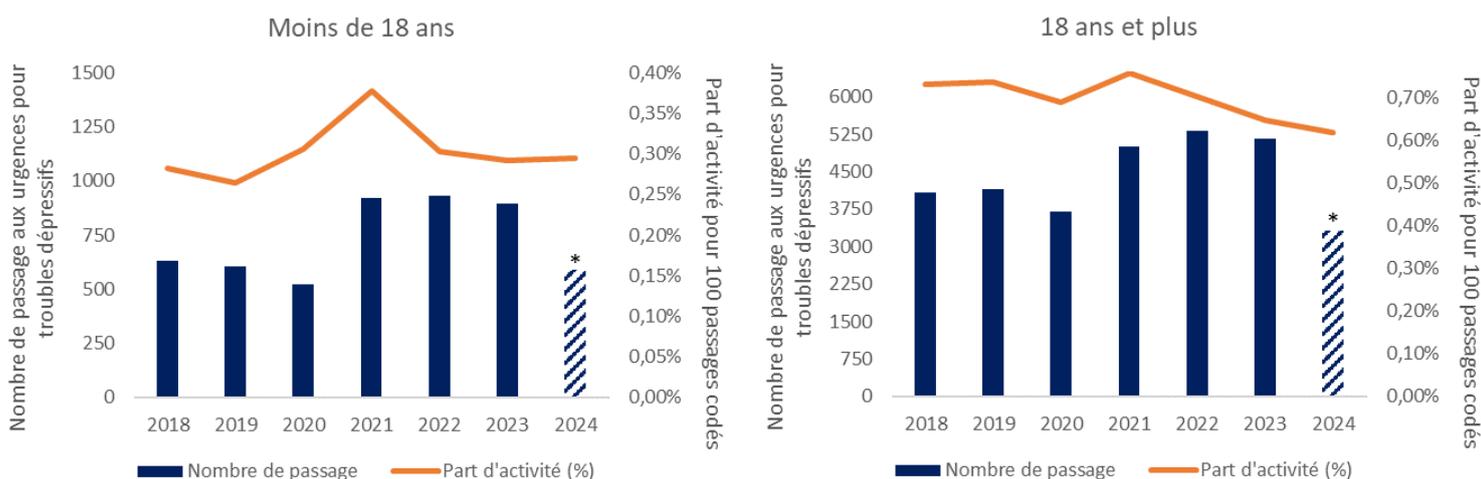
Figure 4. Nombre annuel des passages aux urgences pour troubles psychotiques et part d'activité pour les années 2018 à 2024*, en Normandie (source : Oscour®)



* données arrêtées au 30 août 2024

Troubles dépressifs

Figure 5. Nombre annuel des passages aux urgences pour troubles dépressifs et part d'activité pour les années 2018 à 2024*, en Normandie (source : Oscour®)



* données arrêtées au 30 août 2024

Indicateurs oscour®

▪ Source de données

L'analyse régionale des passages aux urgences a été réalisée à partir des résumés de passages aux urgences (RPU) transmis par les structures d'urgences (SU) participant au dispositif SurSaUD® (Surveillance sanitaire des urgences et des décès), de janvier 2020 à août 2024, mise en œuvre et coordonnée par Santé publique France. Dans la région, le réseau repose sur 47 structures d'urgences et couvre environ 98 % des passages aux urgences répertoriés par la statistique annuelle des établissements de soins. Si la couverture régionale est exhaustive, la complétude de codage des diagnostics principaux et associés s'est considérablement améliorée. En 2023, on estimait à 92% la complétude diagnostique sur l'ensemble de la Normandie.

▪ Définitions

- **Troubles psychiques de l'adulte** : cet indicateur global regroupe tous les passages aux urgences avec au moins un diagnostic parmi ceux inclus dans les indicateurs listés ci-dessous ou un parmi les diagnostics relatifs au stress (réaction aiguë à un facteur de stress, état de stress post-traumatique et troubles de l'adaptation), aux consommations de substances psychotropes ou aux troubles des conduites (trouble des conduites limité au milieu familial, type socialisé et mal socialisé, trouble oppositionnel avec provocation et autres troubles des conduites).
- **Troubles psychiques de l'enfant** : cet indicateur global regroupe tous les passages aux urgences pour au moins un des diagnostics suivants : symptômes et signes relatifs à l'humeur (notamment agitation et idées suicidaires) ; troubles anxieux (troubles panique, anxiété généralisée, trouble anxieux et dépressif mixte, troubles somatoformes, troubles émotionnels débutant spécifiquement dans l'enfance) ; troubles de l'humeur (épisodes dépressifs, troubles dépressifs récurrents, troubles de l'humeur persistants, autres troubles de l'humeur) ; troubles des conduites et troubles mixtes des conduites et des émotions ; réaction à un facteur de stress sévère et troubles de l'adaptation ; troubles de l'alimentation ; autres troubles du comportement et autres troubles émotionnels apparaissant habituellement durant l'enfance ou à l'adolescence.
- **Troubles de l'humeur** : cet indicateur regroupe les passages aux urgences pour épisode maniaque, trouble affectif bipolaire, épisodes dépressifs, trouble dépressif récurrent, troubles de l'humeur persistants et troubles mentaux et du comportement associés à la puerpéralité (notamment dépression postpartum). Les épisodes dépressifs représentent en moyenne 80% des passages compris dans cet indicateur.
- **Troubles anxieux** : cet indicateur regroupe les passages aux urgences pour troubles anxieux phobiques, autres troubles anxieux (trouble panique, anxiété généralisée et trouble anxieux et dépressif mixte) et autres (trouble obsessionnel compulsif ou TOC, troubles dissociatifs de conversion, troubles somatoformes et tétanie). Les passages pour autres troubles anxieux (trouble panique, anxiété généralisée et trouble anxieux et dépressif mixtes) représentent en moyenne 80% des passages compris dans cet indicateur.
- **Troubles psychotiques** : cet indicateur regroupe les passages aux urgences pour schizophrénie, trouble schizotypique, troubles délirants persistants, troubles psychotiques aigus et transitoire, troubles délirants induits, troubles schizo-affectifs, psychoses non organiques, autres symptômes et signes relatifs aux perceptions générales (hallucinations).

Remerciements

Nous remercions l'ensemble de nos partenaires nous ayant permis de construire ce bulletin : les services d'urgences membres du réseau Oscour® ; le concentrateur régional de résumés de passages aux urgences (RPU) ; la Société Française de Médecine d'Urgence (SFMU) et l'ARS Normandie.

Équipe de rédaction

Mélanie Martel, Valentin Courtillet, Sandrine Gautier, Chloé Vigneron, Myriam Blanchard, Nathalie Thomas et Stéphane Erouart.

Pour nous citer : Bulletin santé mentale. Édition Normandie. Octobre 2024. Saint-Maurice : Santé publique France, 5 p., 2024. Directrice de publication : Caroline Semaille

Dépôt légal : 10 octobre 2024

Contact : normandie@santepubliquefrance.fr